



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2023/19

Saint Bonnet de Bellac, le 23 octobre 2023

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Alors que les feux de l'été brillaient encore en ce début d'automne, l'horreur, à nouveau, s'installe dans le monde, d'abord au Moyen-Orient puis en France.

Après le séisme au Maroc, les inondations en Libye, avec leurs cortèges de morts et de désolation, c'est maintenant le déchaînement de la barbarie humaine, si l'on peut encore employer ce mot à propos des tueries perpétrées par le Hamas en Israël sur des civils (hommes, femmes et enfants).

C'est plutôt la barbarie inhumaine, celle qui vient de frapper des enseignants dans leur lycée à Arras, tuant lâchement, un professeur, Dominique Bernard, trois ans exactement après l'horrible assassinat du professeur Samuel Paty.

Trois assassinats commis ces dernières années par trois jeunes hommes d'origine tchétchène, accueillis, nourris, soignés par notre pays, et ceci au nom d'un islam dévoyé, cela doit nous interroger.....

Une nouvelle loi sur l'immigration doit être présentée au Parlement prochainement par le ministre de l'intérieur, souhaitons qu'elle soit votée sans que les calculs politiques viennent en contrecarrer l'adoption.

En s'attaquant à nos enseignants, les obscurantistes s'attaquent aussi à notre République. La République, la démocratie sont des choses fragiles, veillons sur elles.

Pour en venir à nos questions locales, ce Mairie infos n°19, vous parlera des travaux du dernier conseil municipal, de l'inauguration de l'église et de la plaque de la salle Louis Germaneau.

Vous y trouverez également les projets des ZA ENR (zone d'accélération des énergies renouvelables – voir pages 8, 9 et 10).

Un retour en arrière sera fait sur les festivités de l'été : la Baywa.re cycliste féminine et la fête de la batteuse, repas de l'Espérance sportive et le concours de pêche de la Fraternelle.

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean Claude BOULLE

Les travaux du Conseil Municipal

Réuni le 4 octobre 2023, le conseil municipal a examiné une douzaine de dossiers.

Programme de voirie 2023 : réalisation de la 2^{ème} tranche de la réfection de la VC n°1, route de la Nigonnerie, pour un montant prévisionnel de 34 200 € TTC.

Renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : 6^{ème} tranche financière de l'église pour un montant de 33 900 €. Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat avec la CCHLeM : il s'agit de mettre en place une animation de 45 minutes chaque lundi de 13h15 à 14h00 à l'école prise en charge par la communauté de communes, coût 270 €/an pour la commune.
Adopté à l'unanimité

Rapport de la CLECT : le maire présente le rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté et les communes.
Adopté à l'unanimité

Décision modificative n° 3 au budget principal : il s'agit d'un reversement de 486 € à la direction des finances publiques en lien avec la suppression de la taxe d'habitation.

Distributeur de pain : dans le cadre de l'accord avec M. Arnaud TEXIER, boulanger à Bussière Poitevine, qui a accepté de prendre à sa charge le coût de fonctionnement du distributeur de pain installé le 7 août dernier, il avait été convenu que la commune prendrait en charge les 3 premiers mois de loyer.
Le maire propose que cette participation se fasse sous forme d'une subvention d'un montant de 1 260 €. Adopté à l'unanimité.

Séisme au Maroc : à la suite d'un tremblement de terre de grande amplitude, des milliers de marocains, souvent des plus pauvres, se trouvent sans abri et démunis de tout.
Le maire propose d'attribuer une subvention à la Fondation de France qui se chargera de la redistribuer en toute sécurité aux populations concernées.
Après discussion, le conseil décide d'attribuer ladite subvention pour un montant de 400€.
Adopté à l'unanimité

Aménagement grange : comme suite à la cession par M. Bernard URBAIN de sa grange partiellement démolie lors de l'accident mortel du 2 décembre 2021, il est devenu nécessaire d'aménager cet endroit situé en plein centre bourg.
Un devis de démolition d'une partie des murs restés debout et la restauration de la partie conservée a été accepté pour la somme de 14 855,70 € TTC.
Un aménagement paysager sera réalisé dans cet espace, un devis est attendu à ce sujet.

Par ailleurs, la société WPD qui réalise un parc éolien à Moulismes (86) est intéressée par la démolition des 2 murs proches de la nationale afin de faire passer sans risque les pales de ses éoliennes, a proposé à la mairie de participer financièrement à ces travaux ; pour ce faire, une convention doit être passée entre la commune et la société WPD.
Le maire soumet au conseil les termes du projet de convention.
Adopté à l'unanimité

Elaboration des ZA ENR : le maire rappelle qu'il a déjà évoqué ce projet qui résulte de la préconisation faite aux communes de se doter de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ainsi que la loi 2023-175 le prévoit.

Le maire propose de lancer ce projet afin qu'il aboutisse avant le 31 décembre 2023. Il rappelle que des projets agrivoltaïques sont en cours sur la commune, ainsi qu'un projet d'extension du parc éolien. Son avis est de s'en tenir aux projets en cours, il indique aussi que la population sera consultée à ce propos sous une forme à définir.

Adopté à l'unanimité

SIDEPA modification des statuts : l'Assemblée Générale du SIDEPA a adopté une proposition de modification de ses statuts qui prévoit de créer des postes de délégués suppléants pour les communes membres en plus des délégués titulaires déjà en place.

Après appel à candidature, le conseil désigne Bénédicte PEYRET-MOREAU et Jocelyne PORTOLAN en qualité de déléguées suppléantes au SIDEPA.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses : Béatrice JAUSSOIN revient sur le sujet de l'éclairage public nocturne, notamment à Bezeaud où la quasi-totalité des habitants serait favorable à sa suppression.

Le maire indique qu'une étude a été demandée au SEHV (Syndicat d'Electrification de la Haute Vienne) et qu'à ce jour nous n'avons toujours pas eu de résultats. Idem pour l'étude énergétique du bâtiment mairie-école.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Le maire fait le point sur la rentrée scolaire, c'est un effectif de 31 élèves qui a fait sa rentrée dont 19 enfants de St Bonnet.

A la rentrée de septembre 2022 il y avait 36 élèves.

Inauguration de l'église et de la salle Louis GERMANEAU :

Madame Françoise SLINGER-CECOTTI Sous-Préfète de Bellac et M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental étaient présents ainsi qu'une petite centaine de personnes.

Inauguration de l'église

C'est une petite centaine de personnes qui a assisté, le 23 septembre dernier, à l'inauguration des travaux de rénovation de l'église par Madame Françoise SLINGER-CECOTTI, Sous-Préfète de Bellac, tout juste nommée, de Jean-Claude Leblois, président du conseil départemental, de Benoît Sadry, délégué de la Fondation du Patrimoine et de Jean-Claude Boulle, maire de Saint Bonnet.

Différentes personnalités assistaient également à cette cérémonie notamment Patricia Marcoux-Lestieux et Stéphane Veyriras, conseillers départementaux, Marie-Catherine Barret-Bonnin, maire de Mortemart , Vincent Damar, maire de Saint-Junien-les-Combes, Patrice Delalande représentant le père Vignerass, excusé.



Dévoilement de la plaque

Après la visite commentée de l'église, tous se sont retrouvés pour assister au dévoilement de la plaque apposée à l'entrée de la salle polyvalente, en hommage à Louis Germaneau, « Lili », salle qui porte désormais son nom.

Lors de son allocution, le maire devait rappeler l'importance que revêt la préservation du patrimoine architectural, culturel et religieux, et insister sur la continuité des travaux et projets menés par les maires successifs tant pour l'église que pour la salle polyvalente en citant ses prédécesseurs, Messieurs Laguenière, Rebeyrat et Germaneau.

Concernant ce dernier, le maire rappelait l'investissement de Lily au service de la Commune, toujours guidé par l'intérêt général qui était son véritable crédo.



Plaque dévoilée par Robin Germaneau, petit-fils de Lili en présence de son père Didier.



M. Benoit SADRY, délégué de la Fondation du Patrimoine indiquait dans son allocution que la souscription était toujours ouverte et les dons possibles.



2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).

BayWa r.e. Classique Féminine : un souffle nouveau pour le cyclisme au féminin à Saint-Bonnet-de-Bellac

BayWa r.e. engagée pour trois années aux côtés de l'ACAF

1^{ère} édition de la course cycliste « BayWa r.e. Classique Féminine »

BayWa r.e., actuelle gestionnaire du parc éolien de Saint-Bonnet-de-Bellac et de Saint-Martial-sur-Isop (dit parc éolien des Landes) est partenaire de la course cycliste BayWa r.e. Classique Féminine, organisée par l'ACAF (Association Cyclisme au Féminin) en collaboration avec le Tour du Limousin Organisation. Cet évènement a rassemblé le samedi 10 juin dernier l'élite du cyclisme amateur féminin et de nombreux passionnés de cyclisme pour une course placée sous le signe de la bonne humeur malgré une météo mitigée. La pluie n'a pas eu raison de Laura Guégan, vainqueur de cette 3^{ème} manche de Coupe de France N2 ni de Julie BEGO qui s'est imposée lors de cette 4^{ème} manche de Coupe de France N1.

Pour l'occasion, la société BayWa r.e. a souhaité associer valeurs sportives et culturelles, en proposant des ateliers pédagogiques sur le thème du climat et des énergies renouvelables. C'était également l'occasion pour les riverains de s'informer sur les actualités du projet agrivoltaïque (centrale solaire couplée à de l'élevage ovin) actuellement en cours d'instruction, et sur le projet d'extension du parc éolien à l'étude, tous deux menés par BayWa r.e. sur la commune.



Stand tenu par les équipes de BayWa r.e. lors de la course cycliste à Saint-Bonnet-De-Bellac le 10 juin 2023
© BayWa r.e.

En tant que gestionnaire du parc éolien, BayWa r.e. coordonne les opérations de maintenance et d'exploitation du parc éolien et veille à son bon fonctionnement afin de tirer le meilleur profit de la force du vent. Ses équipes sont à votre disposition si vous avez des informations à faire remonter (constats visuels ou sonores anormaux sur site, demandes particulières...) sur le parc éolien.

Contacts :

Lola Furlan - Cheffe de projets éoliens - 06 64 01 05 60
- lola.furlan@baywa-re.fr

Emile Bodart – Chef de projets solaires – 07 64 72 61 07 – emile.bodart@baywa-re.fr



Nath Monni - Le Coup de Bordure

L'ACAF et la Baywa.re classique féminine

Réunie en assemblée générale le 4 octobre, l'ACAF a renouvelé son bureau avec Philippe Morichon au poste de Président, François Portolan et Christian Courbatère vice-présidents, Marc Germannaud trésorier assisté de Michel Germannaud, Nadine Gesland secrétaire assistée d'Annie Kolb, Adrien Lafaye et François Mechenet membres du bureau, et Joel Gesland, membre associé.

L'assemblée a, bien entendu, reconduit l'organisation de la Baywa.re classique féminine en 2024 compte tenu du succès sportif remporté par cette épreuve qui a rassemblé 170 coureuses.

En effet les 3 premières de la course de Division Nationale 1 courue l'après-midi ont obtenu des résultats significatifs au cours de l'été.



La 1^{ère} Julie Bégo passée professionnelle au 1^{er} août dans l'équipe COFIDIS est devenue championne du monde juniors le 5 août à Glasgow.

La 2^{ème} Marion Bunel est passée professionnelle également au 1^{er} août dans l'équipe St Michel Auber, elle a raflé de nombreuses places d'honneurs durant l'été.

La 3^{ème} Océane Mahé est devenue championne de France espoirs (coureuses de moins de 23 ans) le 5 août à Plédran en Bretagne.



Le podium de la course de la Division Nationale 2 était composé de Laura Guégan, double championne d'Ile-de-France 2022 et 2023, de Camille Devigne et Elisa Lemetayer.

Laura Guégan s'est illustrée en juillet et août 2023 en collectionnant les places d'honneur.

L'école

La rentrée scolaire s'est effectuée le 4 septembre sous le soleil, mais un peu morose quand même car l'effectif baisse inexorablement depuis cinq ans.

De 36 élèves à la rentrée 2022, nous sommes passés à 31 à la rentrée 2023.

Bien sûr, il y a eu 8 départs du CM2 vers la sixième du collège et seulement 4 rentrées.

Le point positif est, qu'il n'y aurait que 4 départs en sixième par an dans les prochaines années... et 1 arrivée vient d'intervenir.



L'effectif se compose donc maintenant de 32 élèves :
21 enfants de Saint Bonnet dont 7 de la communauté des gens du voyage
8 enfants de Saint-Sornin
1 de La Croix sur Gartempe
1 de Saint Martial
1 de Bellac

L'effectif est réparti en 2 classes : 13 en maternelle, 19 en cours élémentaire.

La fête de la batteuse

La fête de la batteuse a été quelque peu contrariée par un temps caniculaire en début d'après-midi mais le spectacle équestre et la batteuse ont pu se dérouler normalement. Le repas a réuni près de 200 convives et le feu d'artifice s'est déroulé devant une assistance fournie. Le vide grenier a reçu une quinzaine de participants et l'exposition de véhicules anciens a permis de revoir une vingtaine de vieux modèles.



Le concours de pêche de la Fraternelle



Bien que l'étiage de la Gartempe soit assez bas, ce sont 40 pêcheurs qui se sont retrouvés le 29 juillet au Pont St Martin pour une pêche qui, sans être miraculeuse, fut néanmoins assez abondante en petits poissons.

Le repas champêtre connut son succès habituel par une belle soirée d'été.

Le cochon grillé de l'Espérance sportive

Comme chaque année, l'Espérance sportive a mis le cochon à la broche, c'était le 12 août et cette soirée a réuni 120 convives autour de leur club favori.



Le projet d'élaboration des ZA ENR

Promulguée le 10 mars 2023, la loi 2023-175 fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Ce sujet a déjà été évoqué dans le dernier Mairie-Infos n°18, conseil municipal du 4 juillet 2023.

Elle prévoit que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydraulique,).

Ce document référence les 5 zones concernées que le conseil municipal, envisage de présenter à la concertation publique, d'une part, de soumettre à sa délibération définitive, d'autre part.

La concertation publique aura lieu sous forme d'une permanence tenue à la salle polyvalente sur une demi-journée dans la dernière décade de novembre 2023. Les différentes informations contenues dans les comptes-rendus des sessions du conseil municipal et dans les numéros 18 et 19 de Mairie-Infos participent aussi à la concertation publique.

Les zones d'accélération qui seront retenues indiquent que les projets qui y figureront ne pourront se développer qu'à l'intérieur des périmètres définis.

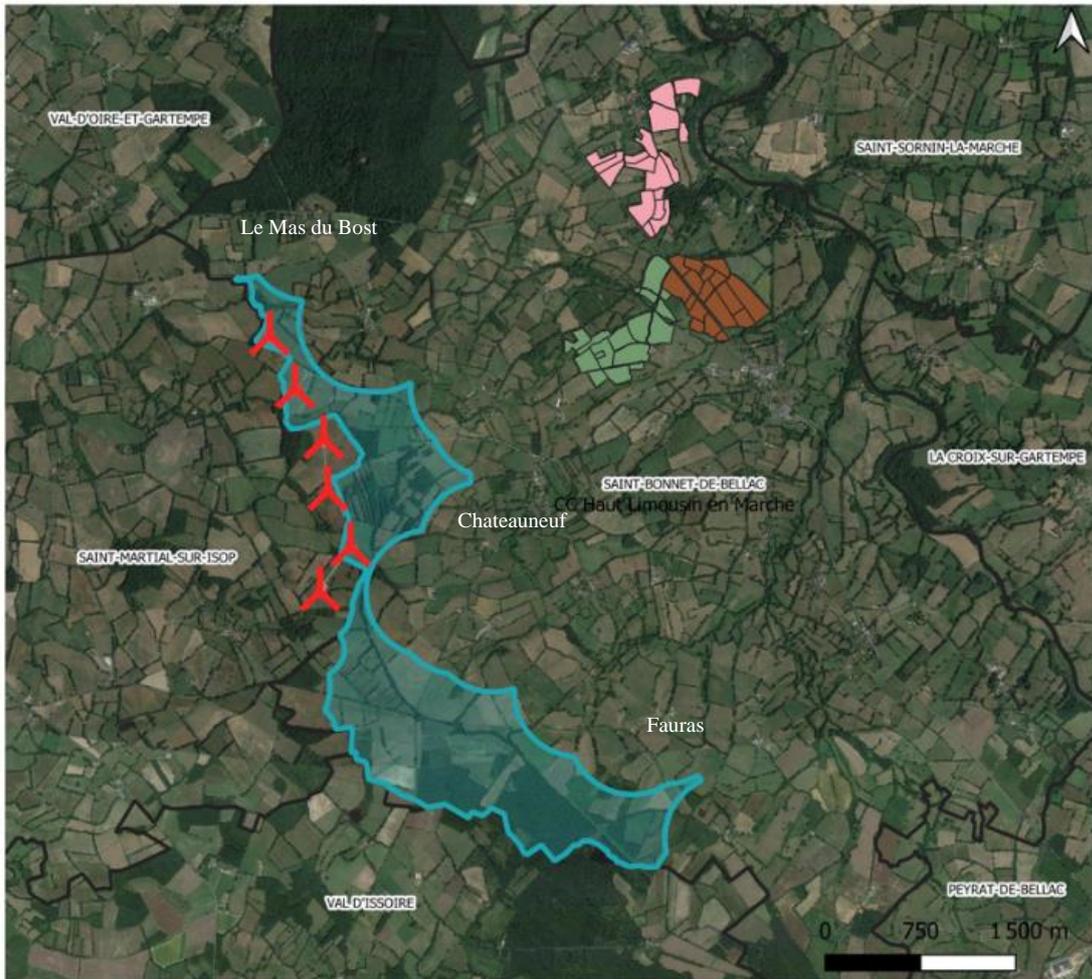
3 projets sont, à ce jour, parfaitement et définitivement délimités.

Pour 2 d'entre eux le dossier de demande de permis de construire est déjà déposé, il s'agit des projets de Chez Guinot, propriété Eric Larant (permis déposé début février 2023), de La Rissenderie, propriété société Panpan, ancienne ferme de. J. et B. Dechâtre (permis déposé début décembre 2022).

Quant au 3^{ème}, celui de La Graule (propriété Mikael Champaloux), le permis devrait être déposé début décembre 2023.

1 projet d'extension du parc agrivoltaïque de Chez Guinot sur les propriétés Hegarty et de Montbron (Antoine) est en cours d'étude et partiellement délimité, 1 projet à Chez Plument, propriété Couffignal, en est au stade préliminaire.

Le projet d'extension du parc éolien correspond à une zone d'étude qui sera réduite en fonction des lieux d'implantation sachant qu'une éolienne est installée sur un terrain de 1500 m², qu'elles sont distantes d'au moins 500 mètres l'une de l'autre et qu'elles doivent respecter une distance minimum de 600 mètres par rapport aux habitations les plus proches.



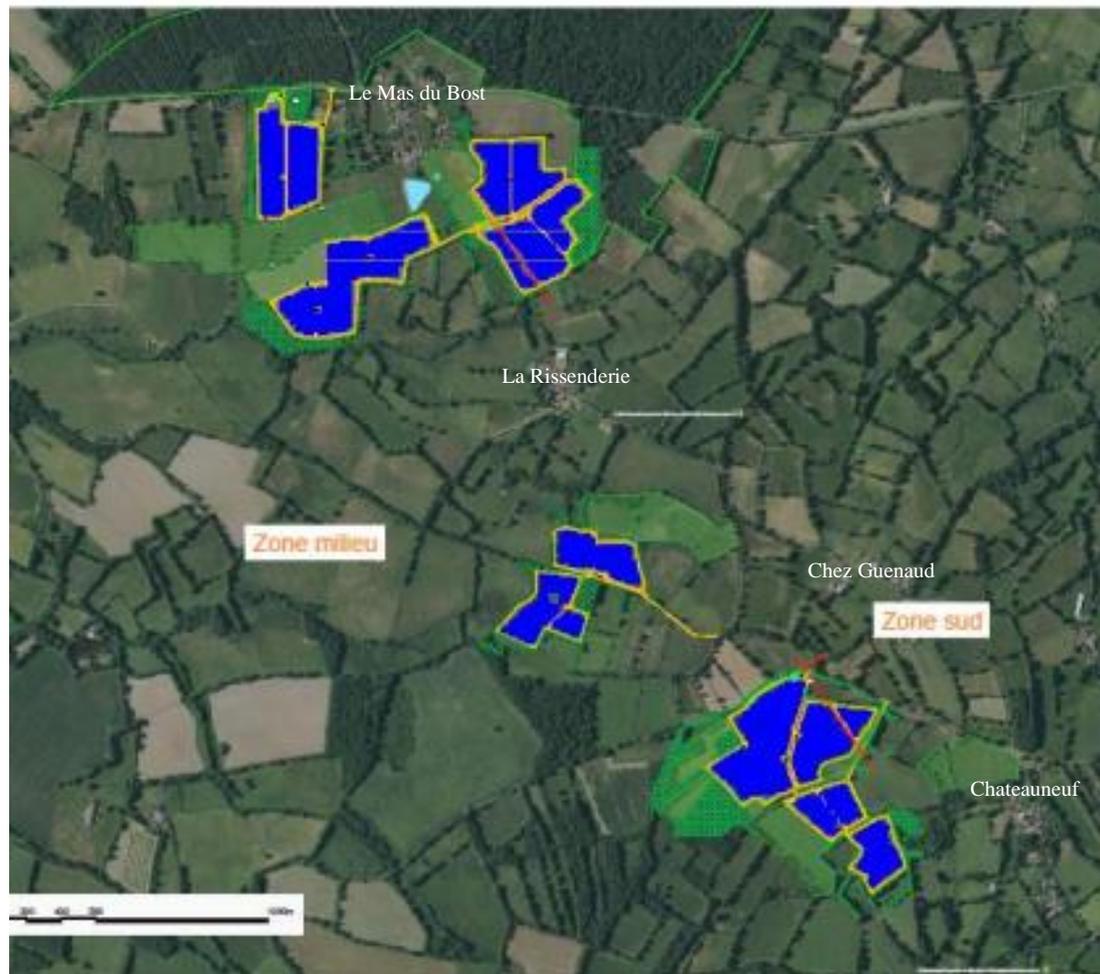
Légende:

Projet d'extension du parc éolien

- Eoliennes existantes 
- Zone d'Implantation Potentielle éolien 

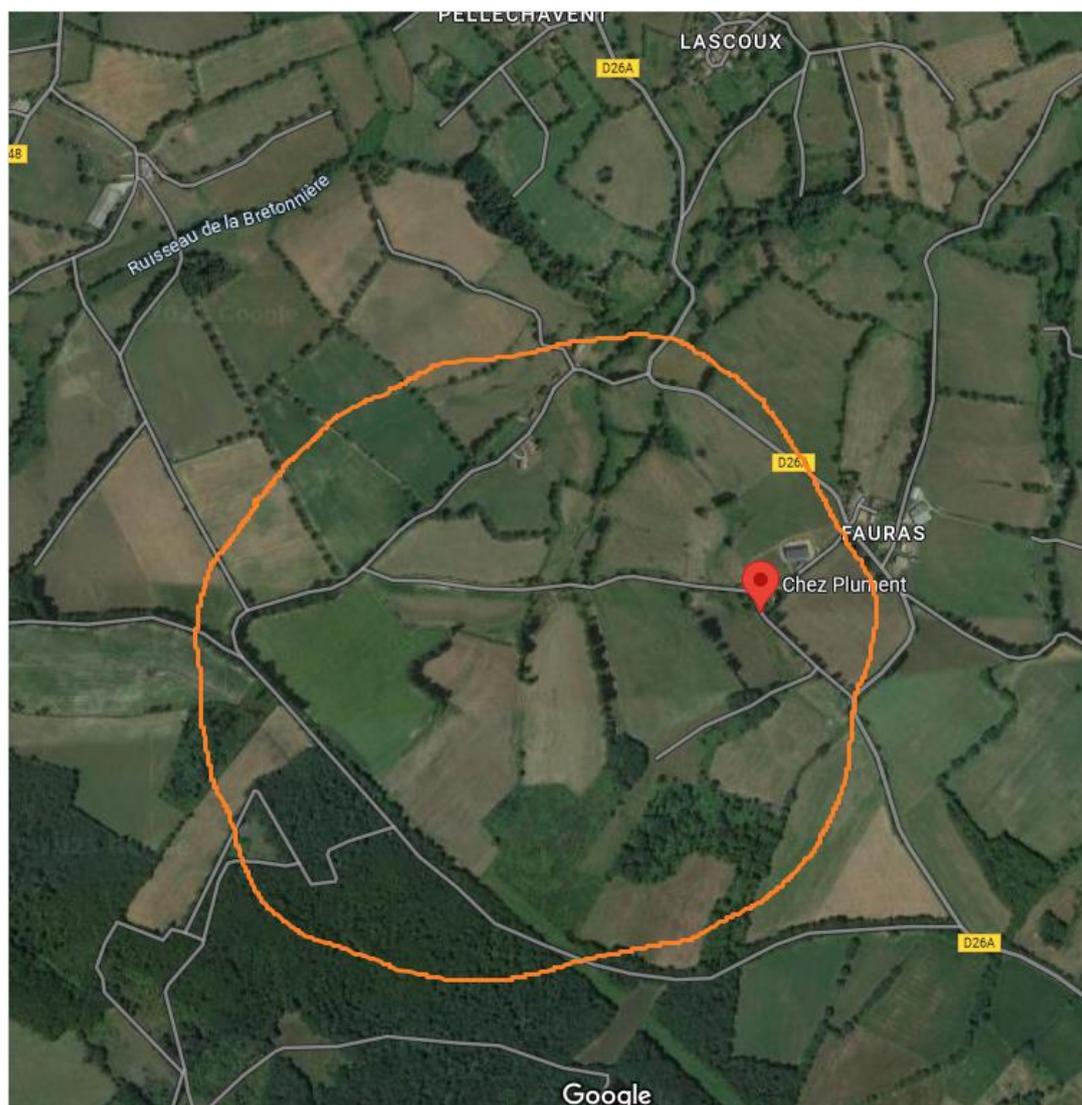
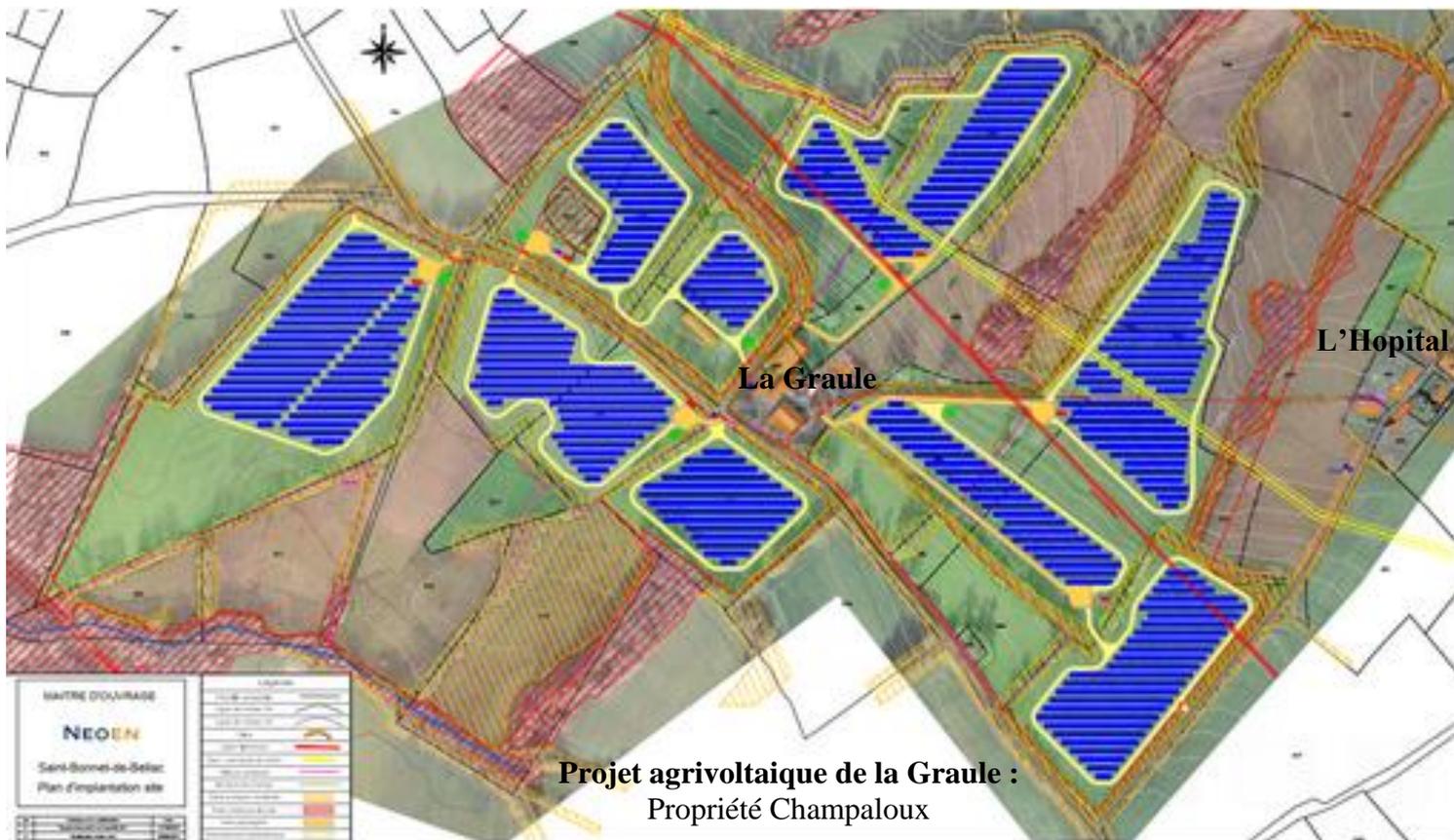
Projets photovoltaïques

- DE MONTBRON 
- LARANT 
- HEGARTY 



Projet agrivoltaïque de la Rissenderie :

Propriété Panpan



Exemple : pour la Graule dans un périmètre clos de 48 ha il n'y a que 7,1 ha couvert par des panneaux

Projet agrivoltaïque de Chez Plument :
Propriété Couffignal